

# Compte-rendu de réunion

---

**Type de réunion** : Bureau directeur

**Date de réunion** : 03 octobre 2022

**Lieu de la réunion** : Maison des Sports

**Rédacteur** : Olivier MODAT

---

Étaient présents : Francis HERVE, Michel MENAGER, Thierry BIGNON, Guillaume TESSIER, Bruno GAUSSERAN, Olivier MODAT, Kimberley TRIVOIRE, Michel Vigneron

Excusés : Jean Paul GOULET, Janick GUY, Audrey BRIELLES, Julien LELANDAIS, Patrick GAUDEMER,

Le présent compte-rendu retrace les éléments mentionnés dans le PowerPoint joint.

## Informations du président

- **Statistiques** : 2196 licenciés (1053 jeunes), belle progression. Plus de compétiteurs, stable sur les féminines. Présentation du lien de la ligue pour voir les évolutions (voir sur Powerpoint). Evolution à l'instant T.
- **AG Ligue** : Présence de Gilles Erb, président FFTT  
Bilan financier 2021 négatif : - 24 666 €  
Présentation de l'évolution du pôle espoir avec la création des SRA  
Discours du président Gilles Herb :
  - Point sur l'ANS 2022 : 1.9 million € attribués, 52% à destination des clubs, seulement 3 dossiers en Sarthe.
  - Attribution de l'état de 11.7 millions pour le ping extérieur. Animer, Connecter. Souhais : création de sites de 6/8 tables extérieures.
  - Ping VR : Organisation des 1ers championnats de France VR au CREPS de Nantes.
  - Création d'un "club avantages" pour les licenciés (200 000 offres de réductions).  
<https://avantages-fft.comiteo.net/.marketplace/accueil>  
Autre avantage : Assoboost : <https://assoboost.fr/>
- **Souhait de créer un groupe de travail** (appel aux volontaires, 5 à 9 personnes : Michel V, Olivier, Francis, Thierry) pour créer un outil de vulgarisation des fonctions du bureau d'un club Président, secrétaire, trésorier). Ceci afin de présenter les attentes du comité envers les clubs.  
Redéfinir le travail et la dynamique à appliquer aux différentes fonctions.

## Finances

Présentation du bilan 2021/2022

### Administratif / RH

#### - **Présentation de la DUE**

(Décision Unilatérale de l'Employeur pour le versement de la prime de partage de la valeur)

Dans le cadre de l'article 1er de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022, un dispositif permettant aux entreprises de droit privé de mettre en place, de manière facultative, une prime de partage de la valeur, défiscalisée et non assujettie à cotisations et contributions sociales, dans la limite de 3000 € par salarié, ou 6000 euros sous certaines conditions, a été instauré.

Le comité Départemental de Tennis de Table de La Sarthe informe l'ensemble de son personnel qu'il a décidé, par décision unilatérale, de verser une prime de partage de la valeur prévue par la loi sus citée.

#### • Bénéficiaires

La prime de partage de la valeur sera versée aux salariés répondant aux critères cumulatifs suivants :

- Tout salarié lié avec l'association par un contrat de travail au 30 septembre 2022
- Et ayant perçu sur les 12 derniers mois une rémunération inférieure à 3 fois le Smic €.

#### • Montant de la prime

Le montant de base de la prime est fixé à 700 euros.

Le montant de base mentionné ci-dessus sera modulé selon les critères suivants :

- La classification
- La durée de travail prévue au contrat
- La présence effective dans les effectifs au cours des 12 mois précédant son versement, versement au prorata

#### • Modalités de versement

La prime de partage de la valeur sera versée sur le bulletin du mois de septembre.

#### • Effets et durée

La présente décision est instituée par voie de décision unilatérale de l'employeur, uniquement pour cette année 2022.

Cette DUE ne saurait instituer un quelconque usage pour l'avenir.

#### • Communication

Cette DUE a été communiquée à tous les salariés du comité départemental de tennis de table de la Sarthe.

Les salariés embauchés postérieurement à la notification de la présente décision mais antérieurement au versement de la prime se verront notifier cette décision unilatérale lors de la remise de leur contrat de travail.

#### - **Présentation de la MAD suite arrêt maladie de Corentin**

Les créneaux des Lundis, Mardis, un créneau les Mercredis à Ruaudin et jeudis sont assurés par Julien Lelandais en contrat CDD de 10h50 avec le comité sur la durée de l'absence de Corentin à partir de la semaine 38.

Les créneaux jeunes du mercredi à Champagné seront assurés par Anthony Ménager en contrat avec PSL. Le club de Champagné va régler 30 € de l'adhésion à PSL et le coût des interventions est légèrement supérieur au comité. Nous avons eu l'accord du président de Champagné. Anthony a commencé le 28 septembre.

Les créneaux du mercredi pour les adultes seront assurés par Kévin lors du retour de la Ferté Bernard (semaine des compétitions ; Kévin commencera le 05 octobre).

Le créneau de la Suze le mercredi sera assuré par David Papin via un contrat PSL.

Un grand remerciement à tous les éducateurs (Julien, Anthony, David et Kévin) prenant en charge les créneaux de Corentin pendant son absence.

Merci à Guillaume pour sa contribution

MAD de Lilian : la séance du 12 octobre à Mamers sera reportée en juin en accord avec le président de Mamers car Lilian passe sa conduite.

Etude de faisabilité d'emploi partagé avec les clubs : à partager lors de la prochaine réunion du comité directeur.

#### - **Intervention CDOS**

Guillaume va assurer les séances de ping "prévention sport santé " prévus avec le CDOS 72 à Marolles les Braults : Ces séances auront lieu les vendredis de 13h à 14h à partir du 14 octobre et pour 7 semaines.

Merci à Guillaume d'assurer ses séances de ping avec le CDOS 72 en plus de ses missions. Le CDOS 72 va nous solliciter sur des créneaux "Osez Bouger " à partir mi-janvier 2023 sur différents secteurs.

#### - **Réunions de zones**

3 dates sur 3 lieux différents sont à définir afin de les communiquer aux clubs rapidement.

Cérans Foulletourte le jeudi 12 Janvier à 20h00

Mézières sur Ponthouin le mardi 17 janvier à 20h00

Maison des sports Le Mans le jeudi 19 janvier à 20h00

Le comité règlera les frais de restauration (galette, boisson).

## Sportive

#### - **Championnat Seniors**

Bruno G. rien de particulier, tout a été bien remonté. Faire un rappel que les certificats médicaux sont à valider, en particulier les dirigeants.

Michel V. : 9 équipes de plus au total.

#### - **Critérium fédéral**

Bonne reprise pour le CF, fluctuation chez les féminines.

Il est encore tôt pour les inscriptions.

### - **Championnat Jeunes**

80 équipes inscrites en 1ère phase malgré un délai d'inscription très court.

35 clubs ont inscrit au moins 1 équipes : +4 par rapport à 2021/2022.

--> Le Lude, Ruaudin, la chartre sur le loir, Champagné : probablement grâce à la nouvelle formule

Une dizaine de clubs ont indiqué inscrire d'autres équipes en 2eme phase.

Formule plus simple pour créer des poules géographiques et respecter les demandes des clubs.

### - **Divers**

Réflexion à mener sur le maintien du TOP seniors.

Informatique :

Achat du PC pour Jason validé

Achat d'une enceinte pour Kevin : validé

Achat d'une enceinte mobile : Michel V. se renseigne sur le modèle

## Développement

Présentation de la réorganisation par Olivier.

Objectif des élus : Suivre et relancer les actions.

Objectif des salariés : S'engager et animer les actions, faire les bilans et transmettre aux élus les résultats et difficultés rencontrées.

## Info CTD

Matériel Ping Tour : table Free ping devis. Matériel de rénovation table free ping.

Contacte Cornilleau pour récupérer du matériel hors commerce.

Rachat d'un Radar et Mini Table (dotation Décathlon)

## Points divers

### - **Soirée du 30 novembre**

Besoin de bénévoles :

- Accueil : 1, 2 p

- Organisation tournoi : 3, 4 p

- Distribution plaquettes : 2 p

### - **Mascotte Looping**

La mascotte fait partie d'une convention à chaque mise à disposition, elle doit être restituée après chaque utilisation.

Demande du Mans Sarthe TT de relooker Looping (maillot club, casquette, ...).

Décision du bureau : autorisation de faire porter un maillot uniquement. Pas de changement d'aspect, déguisement, changement de nom, ...

Fin de réunion à 23h00.